N°. 72 Rohui

Exurgat tenebris.

LA VÉRITÉ

TOUTE ENTIÈRE

SUR LES VRAIS ACTEURS

De la JOURNÉE du 2 Septembre 1792.

Et sur plusieurs Journées et Nuits secrettes des anciens Comités de Gouvernement.

La planche de la Guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait qu'un autre. — Nous battons monnoie à la place de la Révolution. — Un Tribunal révolutionnaire, composé de jurés *solides*, est le meilleur Comité des finances. — Il n'y a que les morts qui ne reviennent point. — En matière de conjuration, il faut aller vîte, noyer, fusiller. — Plus le corps social transpire, plus il est sain. — Avec une paille on conduiroit ce tas de Badauts. — Je suis saoul des hommes. — Il faut commencer par guillotiner les Constituans, les Législatifs, les Nobles, les Prêtres, les hommes de Loi, les hommes de Métier, les Marchands, les Soldats, les Laboureurs, les Boulangers, les Pâtissiers, les mitrons, les Tailleurs, les garçons Tailleurs, les Couturières, les Tixerans, etc.... On verra après pour le reste.

Encyclopédie de BARRERE, BILLAUD, CARRIER COLLOT, VADIER.

Articles *apophtegmes, faceties.*

A PARIS,

Au Bureau de l'Ami des Citoyens, rue de la Monnoie, N°. 27, et chez tous les marchands de nouveautés.

A MES CONCITOYENS.

Lorsque je commençai, mes chers frères, à m'entretenir avec vous de *la Queue* de Robespierre, je croyois *la tête* du monstre coupée et alors il étoit permis de rire. La découverte du nouveau complot de *Billaud Varennes, de Barrere de Duhem*, pour remettre aux fers; avertit assez que Robespierre vit encore. Je quite donc la plaisanterie pour poursuivre sérieusement et tout de bon les oppresseurs de mon pays; je m'attache à leur existence, comme le remord à *la conscience coupable*, je demande comme l'énergique *Legendre*, « *qu'ils ne meurent jamais* »; je dédie mes efforts à la journée du 9 thermidor, source de révélation, toutes les vérités et jugement dernier de tous les crimes: heureux si ma plume peut ranimer les idées de la justice, de l'humanité qui pendant si long-tems n'eurent point de représentans chez le peuple Français.

LA VÉRITÉ

TOUTE ENTIÈRE

Sur les vrais Acteurs de la Journée du 2 Septembre 1792, et sur plusieurs journées et nuits secrettes des anciens Comités de Gouvernement.

Exurgat Tenebris.

VOUS *n'êtes plus un parlement, m'entendez-vous? Je vous déclare que vous n'êtes plus un parlement: fi fi, par honte, retirez-vous, faites place à d'autres; le seigneur a choisi d'autres instrumens,* s'écrioit Olivier Cromwel, s'adressant au *long* parlement d'Angleterre; puis saisissant de sa main un membre par son manteau, « *tu es,* lui dit-il, *un coureur de filles,* » à un autre, « *tu es un adultère,* » à un troisième, « *tu es un ivrogne et un gourmand,* » *toi un voleur,* à un quatrième. (*Voyez David Hume, maison Stuart.*) Il dit, fait chasser en masse par ses soldats le *long* parlement, ferme la porte de la chambre et prend la clef.

Tel fut aussi le langage, telle alloit être la conduite de Maximilien Robespierre envers les représentans du peuple français, si la Convention rappelée à son énergie si long-tems comprimée, n'avoit d'un mouvement unanime et spontané, brisé le nouveau protecteur.

Aux talens militaires près, on ne peut nier qu'il n'y ait eu une grande ressemblance entre ces deux ennemis de l'égalité, tant dans leur caractère de dissimulation flegmatiquement calculateur, que dans les moyens nouveaux qu'ils avoient suivis pour atteindre leur projet de domination.

Le parlement anglois, qui s'étoit long-tems glorifié de résister à la violence, fut dissous par un acte de la plus criante oppression. La Convention nationale, après avoir éprouvé dés lacunes et des amputations fréquentes, alloit périr de la même mort, sans le secours de quelques passions personnelles et rivales, qui ont animé et secondé le souvenir de ses devoirs et de sa mission oubliée, ou froissée par la terreur.

Cromwel résolut d'amuser les anglois avec la forme d'une république, et de les familiariser par degré avec un gouvernement

arbitraire. Il ordonna donc, après avoir ôté au peuple ses véritables délégués, que cent quarante-quatre personnes, *choisies par lui-même*, seroient revêtues du pouvoir souverain; les objets de son choix étoient de la plus basse extraction et joignoient à une foible conception, la plus grande ignorance. Il avoit prévu que durant une telle administration, il gouverneroit seul, ce qui arriva effectivement, puisqu'il congédia même ce nouveau parlement, quoique composé de valets; quelques-uns s'obstinoient à vouloir siéger; Cromwel leur envoya Withe, (le Henriot d'alors) avec un détachement de soldats. Celui-ci leur ayant demandé ce qu'ils faisoient là, ils répliquèrent *qu'ils cherchoient le seigneur. Vous pouvez aller le chercher ailleurs*, leur cria Withe, *car à ma connoissance, le seigneur n'a pas été ici depuis bien des années*; et ils disparurent.

Après avoir enlevé au peuple ce simulacre conservateur de ses derniers droits, Cromwel se débarrassa de tous ceux qui l'environnoient, même de ses amis et des satellites exécuteurs de ses volontés; régna triomphant de ses spoliations; fit la paix, la guerre à sa volonté; et traita personnellement avec les

puissances étrangères qui reconnurent son autorité.

Ainsi parlant de vertu, de probité, de justice, Robespierre usurpa sur une nation qui venoit de punir son roi du crime héréditaire de la monarchie, une puissance de souveraineté, que n'avoit jamais osé et que n'auroit jamais pu exercer la race Capétienne. Il fonda comme Cromwel, son empire sur l'*asinocratie*, en composant le tribunal révolutionnaire, les commissions, les états-majors des armées de créatures affreuses, fanatiquement cruelles, et passivement obéissantes aux arrêts de sang prononcés par leur maître; jamais aucun sentiment tendre ou bienveillant ne parut toucher son âme féroce: il avoit toujours été sombre et sévère, et c'est l'état de l'âme de tous les tyrans. *Tibère* et *Louis XI* étoient sombres aussi; quand on est mal avec soi-même, on ne peut paroître content avec les autres; la gaieté, la sérénité n'appartiennent qu'à la vertu intérieure : devenu de plus en plus violent, il regardoit comme un crime impardonnable de contester ses opinions despotiques et royales. Le pouvoir de vie et de mort parut être le résultat et le comble de ses vœux; il goûta le plaisir délicieux pour un tyran

oriental, d'envoyer à l'échaffaud les hommes qui l'avoient offensé, de les voir passer sous ses yeux devant sa porte, et traîner comme en réparation des outrages faits à son orgueil implacable.

Sous le prétexte de centralisation des pouvoirs, il avoit saisi, accaparé tous les droits du peuple; sous le prétexte de gouvernement révolutionnaire, d'un geste, d'un signe,comme jupiter,il envoyoit à la mort ceux qui lui déplaisoient, et jouoit dans sa main, la vie et la fortune de tout le peuple français; les cabinets de la coalition avoient tellement senti combien l'autorité de cet homme étoit saillante et unique dans la Convention, qu'il y avoit des émissaires envoyés pour traiter avec Robespierre *seulement*, regardant comme nul le reste des représentans de la république.

Mais comment, se demande-t-on, un individu parvint-il à pouvoir inpunément commettre tant de forfaits?

Si Robespierre fut si long-tems tyran suprême, c'est qu'il trouva des valets dociles et dévoués à l'exécution de ses volontés criminelles. Tibère, sans Séjan, Néron, sans Narcisse, eussent été moins funestes à l'humanité, et livrés à leurs remords; peut-

être s'arrêtant dans la route du crime, seroient-ils devenus honnêtes gens. Un observateur du cœur humain a dit que les mauvais princes étoient souvent les moins méchans de leur cour.

Robespierre fut puissament aidé, peut-être même poussé par certains hommes survenus tout-à-coup à la suite de la république, comme des oiseaux de proie à la suite d'une bataille, pour prélever tous les bénéfices de la révolution, sans en avoir jamais éprouvé les peines ni les périls. Ainsi les comités de sûreté générale et de salut public, investis tout-à-coup par la Convention nationale, d'un pouvoir au-dessus d'elle même, surpris par les circonstances, escobardé et conservé par l'intrigue, se sont trouvés, à cette époque dictatoriale, occupés par des hommes couverts de taches inciviques et alliés à l'ancien régime, par les nœuds les plus impurs; ce fut sans doute pour Danton et Camille Desmoulins, ces artisans infortunés de la révolution, une réflexion pénible et humiliante, de se voir inopinément lancés à la mort par un *Amar* trésorier de France, un *Barrère* commensal de *Savalette* de *Langes*, un *Vadier* royaliste soldé, un *Voulland*

secrétaire des Feuillans, etc, etc, qui trouvant opportun le moment de la représaille, ont mis à exécution en 1794 *au nom de la république française*, les décrets rendus en 1789 contre Danton et Camille, *au nom de Capet*; par Boucher d'Argis; et ont ainsi vengé la monarchie vaincue, par la mort des hommes courageux, qui avoient le 10 Août jetté le trône dans la poussière.

Oui; c'est la monarchie qu'ils ont vengée; car ils ont hérité de ses forfaits, et recueilli sa succession; car enfin ils ont *régné*.

Et n'est-ce pas régner que s'emparer à perpétuité de fonctions suprêmes; n'est-ce pas assasiner la démocratie, dont l'essence est la transition rapide des fonctionnaires, que d'avoir à l'issue de la tyrannie héréditaire, usurpé des pouvoirs plus monstrueux de vie et de mort; de s'être érigé en dictature *inamovible*, et de s'en être servi pour égorger les fondateurs de la république.

N'est-ce pas favoriser l'aristocratie, que de lui donner le spectacle ravissant de la mort des défenseurs de la liberté?

Tu sentois bien ces principes, ô *Danton!* lorsque tu disois ces paroles dignes de ton ame énergique et généreuse : « *Quand les*

accusations frappent sur des hommes qui, d'abord, ont rendu des services à la patrie, on ne peut les incarcérer provisoirement, jusqu'à la preuve des délits matériellement acquise. Il faut consacrer ce grand principe : qu'un patriote doit avoir trois fois tort avant qu'on puisse sévir contre lui. »

Ces vérités sublimes, si odieusement violées dans ta personne, vengent déjà ta cendre, et lui garantissent la reconnoissance des Républicains.

Cette digression peut d'abord paroître étrangère aux faits que j'ai à retracer ; mais il est sur-tout à propos de se représenter les crimes de la tête de Robespierre, au moment où la queue de ce monstre cherche à se rattacher à son tronc venimeux. L'expérience de l'oppression est pour les peuples la meilleure leçon de liberté ; et la boussole la plus sûre qu'ait à suivre la Convention nationale, pour se diriger à travers les écueils qui lui restent à gauchir et éviter, est de se rappeler qu'elle a été forcée pour recouvrer son existence, de faire pour ainsi dire une insurrection et de se lever *en masse* contre *un homme* qui avoit posé la première base de sa puissance sur l'abaissement de ses collègues.

Je te salue, révolution sublime du 9 Thermidor, je te dois ma vie nouvelle, mon existence miraculeuse : je te dois un plus grand bienfait, la faculté d'exprimer ma pensée, de la confier à mes pairs, d'exhumer du tombeau les vérités que les tyrans retenoient ensevelies; c'est sous tes auspices que je vais restituer à la vérité la nuit du 2 Septembre, rendre à César ce qui est à César, et à Billaud ce qui appartient à Billaud.

C'est Marat, c'est Danton, c'est Panis, qui ont machiné cette journée sanglante, vociféroit sans cesse une des factions guillotinées; aujourdhui que Marat est traduit au Panthéon, que Danton y est attendu, qu'il est reconnu que la mort de cet imprévoyant Plébéïen n'est autre chose que *la quittance de Billaud-Varennes*; le vulgaire curieux et inquiet remue les cadavres sous lesquels il croit la vérité cachée : il écoute, il veut deviner : mais la calomnie toujours prête est-là, qui par l'organe de Cambon le *caissier des factions*, crée des auteurs afin d'empêcher qu'on ne se rapproche des véritables; ce croisement incohérent de versions diverses épaissit, et dérobe la lumière fugitive. Ce n'est plus Marat; ce n'est plus Danton, disent les amis des opérateurs

septembristes et les opérateurs eux mêmes ; mais c'est encore Panis et c'est de plus Tallien et Fréron.

Quand je considère combien les détails d'événemens à peine éloignés de nous de la distance de deux années sont peu connus ou mal connus : combien ce qui est échappé à la controverse des partis est défiguré : peut-être un jour, me dis-je, si nos neveux demandent quels furent les inventeurs des fusillades, des conspirations de prisons, ignoreront-ils que ce furent Barrère, Billaud, Collot : peut-être, s'ils étudient la langue fançaise dans les dictionnaires de Carrier ou d'Audouin, croiront-ils que *déporter*, de notre tems, vouloit dire *noyer* ; et prendront-ils les massacres et les assassinats pour de simples méprises.

Il est donc du devoir d'un ami de la vérité de livrer à la guillotine de l'Histoire les individus qu'on ne peut séparer des faits, dans la crainte qu'on n'attribue à une nation généreuse ce qui est l'ouvrage de quelques monstres qui ont égaré la main de quelques-uns de ses membres. Envain ils voudroient associer à leurs forfaits la multitude innocente ; eux seuls sont la source *responsable* des flots de sang qui ont failli submerger la République.

Sans répéter les complimens fallacieux faits quotidiènement au peuple en masse par ceux qui le tuent ou qui le mangent, on peut, sans populacité, affirmer que le Français collectivement ne peut pas plus contempler le crime que le commettre.

Des moralistes hippocondres effrayés, de quelques périodes de la révolution, ont cru voir dans ses accidens ; la solution du problême discuté par Hobbes et Jean-Jacques, de *l'Homme bon*, ou *de l'Homme méchant* ; plusieurs n'ont pas craint d'affirmer qu'un des produits nets de la régénération française est la preuve démontrée de cette dernière proposition, (l'Homme méchant.) D'autres plus indulgens envers l'espèce humaine, mais moins respectueux envers ses associations se sont plû à répéter avec *Montaignes* « *che il popolo est un animal scellé, bridé, attendant le premier cavalier qui voudra le grimper* » quelques autres plus insolens encore, érigent en doctrine les argumens de Charron, paraphraseur du philosophe Bordelois, qui a osé dire « *le vulgaire est une bête étrange à plusieurs têtes, inconstant, variable, sans arrêt, non plus que les vagues de la mer ; il s'émeut il s'accoise, il approuve, et reprouve en un*

instant, il n'aime la guerre ni la paix pour sa fin; avec un sifflet ou sonnette de nouveauté on l'assemble comme les mouches au son du bassin: il soutient, favorise les brouillons et remueurs de ménage, préfère ceux qui ont la tête chaude et les mains frétillantes à ceux qui ont le sens rassis et qui pèsent les affaires : toujours gronde et murmure contre l'État, tout bouffi de médisance : ou très-bassement et vilement il sert d'esclave, ou sans mesure il est insolent et tyranniquement il domine : il ne peut souffrir le mords doux ou tempéré, ni jouir d'une liberté réglée; ingrat envers ses bienfaiteurs, la vérité dit qu'il n'en échapperoit pas un de ceux qui procureroient le salut du peuple, comme sont les Histoires célèbres de Moyse et tous les prophètes, de Socrate, Aristide, Phocion, Licurgus, Démosthènes, Themistocle.

Quoiqu'en bonne Logique il fut suffisant pour réfuter *Montaignes* d'observer que ce septicien étoit seigneur de castel, en cette qualité contempteur du peuple, aristocrate et de plus girondin : que *Charron* docteur en Théologie, bénéficier, courtisan de roi et de reine, étoit très-suspect en matière politique, je croirai plus concluant de rap-

peler que la responsabilité des fautes populaires appartient à ceux qui les provoquent, qui les dirigent : que la bonté ou la méchanceté de l'homme a pour principes et pour régulateurs ses premiers besoins ; qu'à Philadelphie par exemple le peuple n'ayant plus de traîtres ni de dominateurs à punir, n'etant pas obligé d'aller *à la queue* pour avoir une chandelle ou des œufs, parceque la liberté indéfinie du chandelier et du fruitier qui ne sont point terrifiés par l'Hébertisme et le Robespierrisme, éveille l'industrie, multiplie les approvisionnemens et les met par la concurrence à la portée du pauvre qui peut manger et se vêtir ; qu'à Philadelphie, dis-je, le peuple doit être et est effectivement moins inquiet et plus tranquile, ayant moins de causes d'exaspération, envers un gouvernement de qui il reçoit protection et non oppression, la vie et non la mort.

Ces réfléxions reçoivent une de leurs applications aux causes de la journée affreuse que je vais décrire : elle a deux points de vue caractéristiques qu'il est important de saisir ; d'un côté mouvement aveugle, (mouvement populaire,) de l'autre mouvement dirigé ; c'est ce second point de vue qui n'a point en-

core été présenté, mais qui va l'être par les faits qui seuls peuvent le faire appercevoir.

Lecteur prens place : écoute et vois : les masques, tombent, la lumière paroit, les ténèbres fuient, je lève le rideau, tu vas voir le 2 septembre.

Je n'ai point entendu dire ce que je raconte. Témoin forcé, j'ai vu ces scènes sanglantes où la mort hideuse armée de sa faulx terrible régnoit et moissonoit aveuglement sans distinguer l'âge ni le sexe, ni sur-tout l'innocence d'avec le crime ; j'ai vu des victimes sans défense lutter et se débattre contre ce passage subit de la vie au néant.

J'ai vu avec horreur Gorsas et Brissot célébrer, pendant un certain tems, ce que l'homme,je ne dis pas sensible, mais l'homme juste devoit blâmer : avec quelle horreur plus grande les ai-je vus depuis, prêter méchamment à leurs ennemis leurs propres fureurs, et vociférer avec délire contre des choses qu'ils avoient canonisées avec impudeur et même fanatisme.

Cette versatilité si coupable sur un point de fait dont ils ont perfidement voulu amalgamer les conséquences à la morale publique, trouve son explication dans la partialité

connue

connue de leurs passions personnelles ; le trait suivant éclaircira davantage ce changement d'opinion inopiné.

Brissot lors de l'assemblée électorale de Paris, qui le députa à la législative, étoit vivement poursuivi et dénoncé par *Morande comme escroc, espion de l'Angleterre.* etc.

Brissot intriguoit auprès des patriotes, ceux-ci le crurent uniquement persécuté par l'aristocratie et le nommèrent.

Vainqueur de Morande, Brissot attendoit l'occasion de la vengeance : il crut l'avoir trouvée au 2 septembre ; déjà persuadé que le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, il s'imagine que Morande va périr : Morande étoit en prison, il s'échappe : quoi s'écria Brissot, s'épanchant avec un ami, *quoi Morande n'est pas tué ?*

Ce fait a été recueilli et attesté par plusieurs témoins dignes de foi.

Gorsas apprit avec la même surprise qu'un nommé *Sainte-Luce*, par qui il avoit été quelquefois plaisanté dans le journal du petit Gautier, étoit pareillement échappé.

Il est donc aisé de voir que des passions implacables ont tour à tour blamé, approuvé, défiguré cette journée, lamentable sans doute,

si l'on examine combien d'hommes ont péri sans le vœu de la loi ; mais moins affreuses par comparaison quand on se rappele combien de victimes innocentes ont péri par la loi de Robespierre et pour ses menus-plaisirs.

Peut-être pour donner à la journée du 2 septembre sa première cause et son caractère principal, n'est-il pas indifférent de remonter aux momens qui la précédèrent : et sans vouloir lui fixer une connexité précise avec le 10 août, on peut examiner sans passion si ces deux époques n'ont pas eu quelque chose de dépendant l'une de l'autre, de ressemblant dans leurs mouvemens.

Le peuple opprimé, trahi depuis long-tems venoit d'obtenir le 10 août réparation des outrages et des crimes multipliés d'un roi parjure. Des citoyens nombreux venoient de périr sous ses fenêtres : le génie de la République présidoit au combat ; la victoire demeure aux patriotes, le trône est renversé, le tyran est mis aux fers ; mais ses forfaits sont impunis ; les chevaliers du poignard ordonnateurs du carnage sont échappés, les soldats Suisses sont seuls atteints : misérables et aveugles instrumens du despotisme, ils avoient été abandonnés des officiers qui les

commandoient, et seuls ils payèrent de leur vie les crimes dont ils n'avoient été que les éxécuteurs machines.

Nous n'avons frappé que des automates, se disoit chacun en revenant du champ de bataille, *j'aurois bien donné 50 soldats Suisses pour un seul chevalier du poignard*, me dit un garde national; un cri universel répète que la vengeance nationale est éludée : déjà l'on s'appitoye sur le sort des soldats Suisses; mais la colère du peuple émoussée à l'égard de ces malheureux, s'éguise d'avantage encore par le regret d'avoir laissé échapper les vrais coupables.

On se rappelle qu'un moment auparavant le royalisme impur avoit été sur le point d'étouffer à jamais la liberté : on incarcère tous ceux que leurs actions audacieuses faisoient reconnoître complices du tyran. Les prisons sont remplies, encombrées. Le tribunal du 17 Août est institué. *Laporte* intendant de la liste civile, *Brakman* major des Suisses, sont envoyés à l'échaffaud: la fermentation paroît se calmer un moment. *Montmorin* va être jugé; ses crimes sont prouvés jusqu'à l'évidence morale, mais ils échappent à la loi qui n'atteint que le matériel: il est acquitté. Le peuple le fait re-

mettre en prison. Cette nouvelle impunité échauffe, irrite; on s'agglomère dans les places publiques, on s'étonne de voir que les hommes qui venoient d'assassiner le peuple sans forme de procès, parviennent, à l'ombre des formes lentes et juridiques, à se soustraire au châtiment. La mort des citoyens expirés sous les ruines du trône, se représente aux esprits. Déjà le Français est républicain, il délibère *dans le forum*, il discute, il agite, il juge.

Arrive ici le dimanche 2 Septembre. Ce jour consacré au repos ramène dans l'esprit du peuple oisif les idées de la vengeance différée.

Le matin se publie dans Paris une proclamation par laquelle on invite les patriotes à voler à l'instant au secours de leurs frères.

On y déclare qu'il n'y a pas un moment à perdre, que nul prétexte ne peut être allégué, pas même celui d'être sans armes, que Verdun est pris et que l'ennemi marche à grands pas vers la capitale.

Vers l'heure de midi on tire le canon d'alarme. Bientôt le tocsin sonne de toutes parts. On bat la générale. La terreur s'empare de

tous les esprits, on coure aux armes, un cri général se fait entendre : *Volons à l'ennemi.* Mais.... nos ennemis les plus cruels ne sont pas à Verdun. Ils sont à Paris, *dans les prisons.* Plusieurs voix répandent, ce bruit, d'autres le répètent, l'acréditent. Nos femmes, nos enfans laissés à la merci de ces scélérats, vont donc être immolés, disent quelques hommes : eh bien, ajoutent d'autres, frappons avant de partir..... courons aux prisons....

Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, (1) retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblemens, enfin dans l'assemblée nationale même.

Mais si ce cri parut sortir naturellement des circonstances ; s'il est vrai qu'après avoir renversé le trône qui l'opprimoit, le peuple Français eut à s'attendre à la représaille implacable de tous les trônes ; si après avoir

---

(1) C'est pour les hommes impartiaux que j'écris, et non pour carresser les aristocrates ; c'est ceux-ci que je poursuis dans leurs repaires, que j'atteindrai dans leurs déguisemens, dans la squalleur simulée de *Granet*, comme dans la perruque hypocrite de *Billaud* et dans la baronnie de *Vieux Sac.*

brisé la principale clef qui retenoit la voûte royale de l'Europe, il eût à craindre d'être écrasé lui même par la chûte des rois; toujours est-il essentiel à remarquer que certains hommes mirent dès-lors à profit ces sentimens de terreur pour les faire servir au crime, et que là présisément naquit *l'ingénieuse invention* des conspirations de prison, enfantée des lors par les mêmes, qui depuis revêtus d'un plus grand pouvoir, sûrent si bien les réaliser et les embellir.

J'allois à mon poste sur les 2 heures et demie, je passois rue Dauphine, j'entends tout-à-coup des huées. Je regarde, j'apperçois quatre fiacres à la suite les uns des autres, escortés par des gardes nationaux de départemens, (des fédérés Marseillais et Bretons.)

Ces fiacres, renfermoient chacun quatre individus; c'étoient des gens arrêtés dans les visites domiciliaires précédentes; ils venoient d'être interrogés à la mairie par Billaud-Varennes substitut du procureur de la commune, qui les envoyoit à l'abbaye, pour y être provisoirement déposés. On s'ameute, les cris redoublent: un des prisonniers sans doute aliéné, échauffé par ces murmures, passe son bras à travers la portière et donne un coup de

canne sur la tête d'un des fédérés qui accompagnoient ; celui-ci furieux tire son sabre, monte sur le marche-pied de la voiture et plonge à trois reprises dans le cœur de son aggresseur. J'ai vu jaillir le sang à gros bouillons. *Il faut les tuer tous, ce sont des scélérats, des aristocrates*, s'écrient les assistans ; tous les fédérés mettent le sabre à la main et égorgent à l'instant les trois compagnons de celui qui venoit d'étre immolé ; j'apperçus dans ce moment un jeune homme vêtu d'une robe de chambre blanche, s'avancer hors de la même voiture ; sa phisionomie intéressante, mais pâle et éteinte, annoncoit qu'il étoit très-malade, il avoit rassemblé ses forces chancelantes, et déjà atteint d'une blessure, il crioit encore *grâce, grâce, pardon*, mais envain : un coup mortel le réunit au sort des autres.

Cette voiture, qui étoit la dernière, ne conduisoit plus que des cadavres ; elle n'avoit pourtant pas été arrêtée pendant le carnage qui avoit duré l'espace de deux minutes. La foule augmente, *crescit eundo* ; les hurlemens redoublent, on arrive à l'abbaye ; les cadavres des morts sont jettés dans la cour ; les douze prisonniers vivans descendent pour

entrer au Comité civil ; deux sont immolés en mettant pied à terre : dix parviennent à être introduits. Le Comité n'avoit pas eu le tems de procéder au plus léger interrogatoire, qu'une multitude armée de piques, d'épées, de sabres, de bayonnettes vient fondre, arrache et tue les prévenus. Un d'eux déja percé de coups se tenoit encore attaché à l'habit d'un membre du Comité, luttant toujours contre la mort.

Trois restoient, du nombre desquels se trouvoit l'abbé Sicard instituteur des sourds et muets ; déja les sabres étoient levés sur sa tête, lorsque *Monnot* horloger se jette au-devant des piques, en s'écriant : *Percez-moi plutôt que d'immoler un homme utile à la Patrie* ; ces paroles prononcées avec le feu et l'élan d'une ame généreuse suspendirent la mort ; on profita du moment du calme pour faire passer Sicard avec les deux autres dans le fond du Comité. L'un de ces survivans étoit le sous-instituteur des sourds et muets ; le second étoit un avocat de Metz, arrivé depuis quelques jours pour affaire, et reconnu par Jourdan, membre du Comité civil. Ces trois infortunés s'assirent autour de la table du Comité, faisant semblant de délibérer comme membres. Cette ruse courageuse étoit

la seule qui pût réussir : car, un moment après, entrèrent des hommes furieux, demandant, à grands cris, la tête de *l'abbé Sicard*; mais, ne le connoissant point, ils passèrent à côté de lui, et sortirent, persuadés qu'il étoit au nombre des cadavres.

Le sous-instituteur montra, pendant ces momens effrayans, un courage et une présence d'esprit dignes d'étonnement et d'admiration; il parloit très-haut, il chantoit, buvoit à la santé de la nation, avec la gaieté de l'homme le moins en péril.

L'abbé Sicard tenant une plume à la main la laissoit couler rapidement sur le papier, sans savoir ce qu'il traçoit; il écrivoit entr'autres l'histoire d'un de ses petits sourds et muets, qui, sans entendre ni parler, avoit fait arrêter, quelque tems auparavant, un voleur qui lui avoit dérobé son porte-feuille; il me la donna comme signe de reconnoissance, s'il échappoit définitivement.

Il écrivit, un instant après, une lettre au président de l'assemblée nationale législative. Je remarquai l'inconséquence de cette démarche précipitée, je lui ôtai la lettre et lui ordonnai, au nom de son salut, de suspendre tout acte qui pourroit le déceler.

Le moment de crise terrible où il venoit de se trouver l'avoit empêché de voir l'événement; je lui appris que ses compagnons n'étoient plus; il regarda l'instant d'après dans la cour, et vit leurs cadavres étendus : *hélas*, me dit-il, *ma vie est un miracle.*

Il étoit 5 heures du soir : arrive Billaud-de-Varennes, substitut du procureur de la commune; il avoit son écharpe, et le petit habit puce et la perruque noire qu'on lui connoit; il marche sur les cadavres, fait au peuple une courte harangue, et finit ainsi : *Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir.* Cette oraison cannibale anime; les tueurs s'échauffent davantage, ils demandent à grands cris de nouvelles victimes; comment étancher cette soif de sang croissante, inextinguible ? une voix part d'à côté de Billlaud : c'étoit celle de ce Maillard, depuis connu sous le nom de *tappe-dur* : *il n'y a plus rien à faire ici, allons aux carmes.* Ils y courent, et cinq minutes après je vis amener les morts trainés par les pieds dans les ruissseaux. Un tueur (je ne puis dire un homme) vêtu très-grossiérement et qui avoit apparemment la commission spéciale d'expédier *l'abbé l'enfant*, craignoit d'avoir man-

qué sa proie, il prend de l'eau, en jette sur les cadavres couverts de sang et de poussière, frotte leurs figures ensanglantées, les retourne, et croit s'assurer enfin que l'abbé l'enfant est parmi eux.

L'expédition des carmes est terminée, ou avancée; une bande de massacreurs revient couverte de sang et de poussière; ces monstres sont *fatigués* de carnage mais non *rassasiés de sang*: ils sont hors d'haleine, ils demandent à boire *du vin, du vin* ou la mort. Que répondre à cette volonté irrésistible? le Comité civil de la section leur donne des bons de 24 pintes, assignés sur un marchand de vin voisin. Bientôt ils ont bû, ils sont saoulés et comtemplent avec complaisance les cadavres jonchés dans la cour de l'abbaye.

Que faisons-nous ici? s'écrie la même voix (du même Maillard revenu des carmes,) *allons à l'abbaye, il y a du gibier là*; il dit: les tueurs repétent en chœur: *allons à l'abbaye*, et ils y volent armés de leurs piques et de leurs sabres ensanglantés. A peine deux minutes étoient écoulées que l'on amenoit les cadavres égorgés; déja plusieurs trainés dans les ruisseaux venoient d'être réunis au monceau de la cour de l'abbaye, lorsque se

forma, *comme par inspiration*, une commission dite populaire, dont les journaux rendirent compte le lendemain et qu'ils appelèrent un tribunal *équitable*. La chronique et Brissot lui donnèrent des éloges. Voici cependant quelle étoit sa composition, et quelle fut à peu près la conduite de ses membres.

Douze escrocs présidés par Maillard avec qui ils avoient probablement combiné ce projet d'avance, se trouvent, *comme par hasard*, parmi le peuple : et là, bien connus les uns des autres, ils se réunissent *au nom du peuple souverain*, soit de leur audace privée, soit qu'ils eussent reçu mission secrette d'une autorité superieure, ils s'emparent des registres d'écroux, ils les feuilletent et les parcourent : les porte clefs tremblent, la femme du geolier, le geolier s'évanouissent : la prison est environnée d'hommes furieux : l'on crie, les clameurs augmentent, la porte est assaillie, elle va être forcée lorsqu'un des commissaires se présente au grillage extérieur, et demande qu'on l'écoute ; ses signes, ses gestes obtiennent un moment de silence, les portes s'ouvrent, il s'avance le livre des écroux à la main; il se fait apporter un tabouret, monte dessus pour se mieux faire entendre ; *mes camara-*

des, mes amis, s'écrie-t-il, vous êtes des bons patriotes, votre ressentiment est juste, et vos plaintes sont fondées. Guerre ouverte aux ennemis du bien public ; ni trèves ni ménagemens, c'est un combat à mort : je sens, comme vous, qu'il faut qu'ils périssent, mais si vous êtes des bons citoyens vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne fremisse de l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang de l'innocence. Oui oui, répond le peuple: *eh bien, je vous le demande quand vous voulez sans rien entendre, sans rien examiner, vous jetter, comme des tigres en fureur, sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable.* Ici l'orateur est intérrompu par un des assistans qui, armé d'un sabre ensanglanté, les yeux étincelans de rage, fend la presse, et le refute en ces termes : *dites donc, monsieur le citoyen, parlez donc, est-ce que vous voulez aussi nous endormir ; si les sacrés gueux de prussiens et d'autrichiens étoient à Paris, chercheroient-ils aussi les coupables ? ne frapperoient-ils pas à tort et à travers, comme les suisses du* 10 *août ; eh bien moi je ne suis pas orateur, je n'endors personne, et je vous*

dis que je suis pere de famille, que j'ai une femme et cinq enfans que je veux bien laisser ici à la garde de ma section pour aller combattre l'ennemi; mais, je n'entends pas que pendant ce tems-là, les scélérats qui sont dans cette prison, à qui d'autres scélérats viendront ouvrir les portes, aillent égorger ma femme et mes enfans; j'ai trois garçons qui seront, je l'espère, un jour plus utiles à la patrie, que les coquins que vous voulez conserver; au reste il n'y a qu'à les faire sortir, nous leur donnerons des armes, et nous les combattrons à nombre égal: mourir ici, mourir aux frontières, je n'en serai pas moins tué par des scélérats, et je leur vendrai chèrement ma vie; et soit par moi, soit par d'autres, la prison sera purgée de ces sacrés gueux-là.

Il a raison, répète un cri général: point de grâce, il faut entrer; on se pousse, on s'avance; *un moment, citoyens, vous allez être satisfaits*, dit le premier orateur: *voici le livre des écrous, il servira à donner des renseignemens, l'on pourra ainsi punir les scélérats, sans cesser d'être justes; le président lira l'écrou en présence de chaque prisonnier, il recueillera ensuite la voix et prononcera.* A chaque phrase, on entendoit de toutes parts,

oui, oui, fort bien, il a raison, bravo, bravo ; à la fin du discours, plusieurs voix d'hommes apostés, crièrent : *M. Maillard ; le citoyen Maillard, président, c'est un brave homme, le citoyen Maillard, président.* Celui-ci aux aguets de cette nomination, jaloux d'un pareil ministère, entre aussi-tôt en fonctions et dit *qu'il va travailler en bon citoyen.* La commission s'organise, les compagnons de Maillard l'environnent ; ils conviennent entr'eux d'une formule d'interrogatoire très-briève, qui ne devoit consister que dans l'identité des noms et prénoms ; ils arrêtent que pour éviter toute scène violente dans l'intérieur de la prison, on ne prononcera point la mort en présence des condamnés ; qu'on dira seulement, *à la force.*

On finissoit de régler ces formalités très-succintes, lorsqu'une voix se fait entendre par la fenêtre de la salle de délibération, et s'annonçant comme chargée du vœu du peuple, dit : *Il y a des Suisses dans la prison : ne perdez pas de tems à les interroger, ils sont tous coupables, il ne doit pas en échapper un seul ;* et la foule de crier : *C'est juste, c'est juste, commençons par eux.* Le tribunal aussitôt prononce unaniment : *à la force.* Mail-

lard président va leur annoncer leur sort. Il se présente à eux. *Vous avez, leur dit-il, assassiné le peuple au 10 Août, il demande aujourd'hui vengeance, il faut aller à la force.* Les malheureux tombent tous à ses genoux et s'écrient : *grâce, grâce ! Il ne s'agit*, répond flegmatiquement Maillard, *que de vous transférer à la force, peut-être ensuite vous fera-t-on grâce.* Mais ils n'avoient que trop entendu les cris furieux de la multitude qui juroit de les exterminer : aussi répliquèrent-ils d'une commune voix : *Eh ! monsieur, pourquoi nous trompez-vous ? Nous savons bien que nous ne sortirons d'ici que pour aller à la mort.* Paroissent au même tems deux égorgeurs du dehors, l'un garçon boulanger, l'autre Marseillais, qui leur disent du ton le plus inflexible : *Allons, allons, décidez-vous, marchons.* Alors ce ne fut plus que des lamentations, des gémissemens horribles. Au milieu de ce spectacle déchirant pour tout autre que Maillard, s'élève la voix d'un des commissaires qui environnoient ces infortunés, et leur dit : *Eh bien ! voyons donc quel est celui de vous qui sort le premier ?...* Tous les Suisses de s'enfoncer dans la prison, de se serrer mutuellement, de se cramponner les

uns

uns aux autres, s'embrassant et poussant des cris plaintifs et douloureux à l'aspect de la mort inévitable. L'empreinte du désespoir rendoit plus intéressante encore la figure de quelques vieux vétérans ; leurs cheveux blancs inspiroient le respect; et leurs regards, semblables à celui de *Coligny*, paroissoient retenir les assassins qui étoient le plus près d'eux : mais la fureur de ceux qui étoient sur le derrière et qui ne pouvoient rien voir, augmentoit encore. Des hurlemens redoublés demandent des victimes. Tout-à-coup un de ces malheureux se présente avec intrépidité. Il avoit une redingotte bleue, paroissoit âgé d'environ 30 ans. Sa taille étoit au-dessus de l'ordinaire, sa phisionomie noble, son air martial. Il avoit ce calme apparent d'une fureur concentrée : *Je passe le premier*, dit-il *du ton le plus ferme, je vais donner l'exemple : nous soldats ne sommes pas les coupables, nos chefs seuls le sont, cependant ils sont sauvés, et nous nous périssons, mais puisqu'il le faut, adieu....* Puis lançant avec force son chapeau derrière sa tête, il crie à ceux qui étoient devant: *Par où faut-il aller ? montrez-moi-le donc.* On lui ouvre les deux portes : il est annoncé à la multitude par ceux qui l'étoient venu chercher ainsi que

ses camarades, il s'avance avec fierté. Tous les opérateurs se reculent, se séparent brusquement en deux. Il se forme autour de la victime un cercle des plus acharnés, le sabre, la bayonnette, la hache et la pique à la main; le malheureux objet de ces terribles apprêts fait deux pas en arrière, promène tranquillement ses regards autour de lui, croise les bras, reste un moment immmobile; puis aussi-tôt qu'il apperçoit que tout est disposé, il s'élance lui-même sur les piques et les bayonnettes, et tombe percé de mille coups.

Les derniers soupirs de l'infortuné mourant, sont entendus de ses malheureux camarades qui répondent par des cris affreux; déjà plusieurs avoient cherché à se cacher sous des tas de paille qui se trouvoient dans une des salles de leur prison, lorsque douze des plus forcénés massacreurs du dehors, viennent les prendre l'un après l'autre, et les immolent successivement comme le premier. Un seul a le bonheur d'échapper, déjà saisi par son habit, atteint d'un premier coup, il alloit subir le même sort que les autres, lorsqu'un marseillois s'élance, se fait passage à travers la voûte d'acier prête à se refermer sur lui-même; *qu'allons nous faire?* s'écrie-

t-il, dans son patois, *mes camarades, je connois ce bon garçon : il n'est point un soldat du 10 Août, il n'est que fils de suisse, et il s'est rendu lui-même en prison, parce qu'on l'avoit assuré que tout ce qui est suisse seroit égorgé.*

Pendant cette minute de suspension d'égorgement le jeune homme tire rapidement de sa poche des certificats, les exauce au bout de ses bras levés en l'air; sa jeunesse, une figure ingénue, les larmes qui couloient en abondance de ses yeux, son air de candeur et de simplicité, les papiers qu'il montroit de toute sa force, se tenant toujours dans l'attitude la plus apparente, tout cela paroît arrêter et émouvoir; *voyez-vous*, s'écrie le Marseillois, profitant du moment favorable, *voyez-vous qu'il est innocent. Mettez-le en liberté*, lui répond la multitude; aussi-tôt le Marseillois le prend par un bras, un massacreur le prend par un autre; on met bas les armes, plusieurs l'embrassent et le félicitent. Il sort comme triomphant des étreintes de la mort qui l'enveloppoit, et est reconduit au milieu des cris de *vive la nation*, avec les démonstrations de la joie la plus vive et la plus bruyante.

Cet instant de clémence est de bien courte

durée : on fait la lecture de la liste d'autres prisonniers ; *Grandmaison* , *Champclos* , *Maron* , *Vidaut* et autres accusés de fabrication de faux assignats, sont appelés les premiers : on les fait descendre, ils sont interrogés dans la forme briève convenue, ils veulent répondre *tous à la fois* , mais par jugement unanime du tribunal ils sont aussi-tôt envoyés *à la force*.

Après eux paroît *Montmorin* l'ex-ministre des affaires étrangères : le président veut l'interroger, il déclare d'une manière assez ferme « qu'il ne reconnoît point les membres de la commission pour ses juges, qu'ils n'en ont point le caractère ; que l'affaire pour laquelle il est détenu est pendante à un tribunal légal, et qu'il ne doute pas que l'erreur dans laquelle le public paroît être à son égard ne soit bien-tôt rétractée ; qu'il espère confondre au plutôt ses dénonciateurs, faire triompher son innocence et obtenir même des dommages et intérêts »

Un des assistans l'interrompt et dit brusquement : *M. le président*, *les* crimes de M. de Montmorin sont connus ; et puisque son affaire ne nous regarde pas, je demande qu'il soit envoyé *à la force* : oui oui, *à la force* .

crièrent les juges. *Vous allez donc être trans féré à la force* dit ensuite le président; *M. le président, puisqu'on vous appele ainsi*, réplique Montmorin du ton le plus ironique; *M. le president, je vous prie de me faire avoir une voiture — vous allez l'avoir*, lui répond froidement *Maillard*. Un de ceux qui étoient là fait semblant de l'aller chercher, sort et revient un instant après, dire à Montmorin, *M. la voiture est à la porte : il faut partir et promptement.* Montmorin réclame alors des effets, un nécessaire, une montre etc., qui étoient dans sa chambre on lui répond « qu'ils lui seront renvoyés; » Il se décide à aller trouver la fatale voiture qui l'attendoit.

Telle fut la fin d'un homme qui quoi que gâté par les préjugés de la naissance et de la fortune, avoit cependant assez de qualités personnelles pour mériter un tout autre sort, si une ambition aulique et démesurée ne l'eût entraîné à conspirer contre son pays.

Après la mort de Montmorin, on demande une seconde lecture de la liste des prisonniers; le nom de Thierry, et plus encore la qualité de valet de chambre du roi, fixe l'attention de la commission. Un membre prend la parole et reproche à Thierry qu'on venoit d'amener

quelque faits de royalisme : il l'accuse surtout de s'être montré le 10 août, au château des Thuileries, armé d'un poignard ; Thierry nie, il prétend hardiment » qu'il a toujours été honnête homme, que loin de conspirer contre son pays il eut été le premier à le défendre contre ses ennemis ; que s'il s'est trouvé auprès du roi le 10 août, c'est que son service l'y appeloit, et qu'il avoit fait son devoir. » — Maillard le somme de déclarer dans quel poste du château il se trouvoit au moment du combat, — Il répond *qu'il ne se rappeloit pas précisément l'endroit, qu'il étoit à ses affaires, qu'au surplus il devoit-être traduit devant un tribunal légalement institué, et que là il répondroit.* — *Vous ne nous persuaderez jamais, M.* lui dit un membre, *que vous n'êtes point un aristocrate ; vous approchiez trop près du véto ; vous allez nous dire que vous étiez obligé de faire ce qui vous étoit ordonné ; moi je vous répondrai, tel maître tel valet ; en conséquence je demande au président qu'il vous fasse transférer à la force.* Maillard prononce *à la force* et Thierry n'est plus.

Viennent ensuite Bocquillon et Buos juges de paix. *Vous êtes accusés par le peuple*, leur dit aussi-tôt Maillard, *de vous être réunis à*

des collègues aussi infâmes que vous, pour former au château des thuileries un comité secrèt, destiné à venger la cour de la journée du 20 juin, et à en punir les auteurs, — il est vrai, répondit Bocquillon d'un visage calme et serein, *que je me suis trouvé à ce comité; mais je défie qu'on me prouve que j'aye participé à aucun acte arbitraire, — à la force, à la force* s'écrièrent les membres; le président prononce : Bocquillon et Buos ne sont plus.

Vigné de Cusay, prévenu d'avoir participé à la conduite des troupes qui avoient fusillé au champ de Mars.: *Protot* et *Valvin* accusés d'avoir volé la nation en émettant de faux billets de quarante sous de la maison de Secours non numérotés et sans hipotèque, furent de mêmes envoyés *à la force* d'après le prononcé de Maillard, et au nom *du peuple souverain*.

Peut-être, sur l'étiquette des personnages que l'on vient de voir passer *à la force*, va-t-on s'imaginer que le crime seul a péri; sans doute, beaucoup de coupables ont payé de leur vie de véritables forfaits; mais le plus grand tort qu'ont fait à la morale publique ces massacres affreux, c'est que des actes

d'une illégalité aussi cruelle, loin de tourner au profit de l'exemple, seule fin des suplices, honorent presque les victimes au lieu de les flétrir; et laissent à leurs adhérens le droit de réclamer leur mémoire, comme celle de l'innocence martirisée.

J'ai oublié de rappeler un forfait de plus commis par les soi-disant chargés du peuple souverain. Avec quelque rapidité que se fissent les opérations, ces messieurs avoient encore le tems et la précaution au lieu d'orner les victimes, de les dépouiller au vif. Ils commençoient par leur enlever porte-feuilles, montres, bagues, diamans, assignats; puis mettoient toutes ces défroques tant dans leurs poches que dans des corbeilles et cartons; et j'ai les deux preuves suivantes qu'ils se sont tout approprié.

1°. Deux commissaires furent envoyés par la section des *Quatre-Nations* pour réclamer à la prière de ses parents, un prisonnier qui n'avoit aucune note royaliste; ils parvinrent, après bien de la peine, à le faire élargir; mais s'étant apperçu qu'il n'étoit dressé aucun procès-verbal des effets précieux enlevés aux condamnés, ils se permirent d'en faire l'observation à ces prévôts spoliateurs;

ceux-ci très-génés d'être dévinés par des yeux dénonciateurs voulurent d'abord biaiser, éluder; bientôt ils élevèrent le ton d'une manière tellement torse et oblique, que le peuple trompé sur l'objet de la discussion, et prenant les commissaires de la section pour des prisonniers, alloit les égorger : lorsque ceux-ci baissant la voix et adoucissant les reproches d'une probité intempestive, filèrent promptement, et revinrent comme des échappés.

2°. Le Comité civil de la section, chargé de se faire rendre compte, n'a rien pû découvrir de toutes ces dépouilles très-précieuses, quoique les prisonniers de l'abbaye particulièrement fussent la plupart des gens de qualité très-opulens.

La commission se divisa sur les 2 heures du matin, et se distribua les autres prisons de Paris.

Il restoit cependant encore quelques prisonniers à l'abbaye; la lassitude des opérateurs leur fit abandonner ce poste pendant quelques heures ; ils vinrent se reposer au Comité qu'ils avoient choisi pour le théatre de leurs orgies, se faisant donner *à boire, à boire*, et passèrent ainsi la nuit dans des ruisseaux de vin. Ils retournérent le matin à la prison

de l'abbaye et tuèrent ce qui restoit, d'intervalle en intervalle.

J'ai dit comme Billaud Varennes étoit venu la veille à la cour de l'abbaye; Manuel étoit, de son côté, venu à la prison vers les 8 heures du soir, à la lueur des flambeaux. Il avoit harangué la commission populaire, mais ses yeux exprimoient plus le caractère de la contrainte, que de la joie sanglante qui animoit ceux de Billaud.

Billaud Varennes revint le lendemain matin 3 septembre, vers midi, au comité de la section; il parloit, monté sur les marches de l'escalier, lorsqu'un nommé Rhulières, prisonnier de l'abbaye, déja percé de plusieurs coups de piques, couroit nud dans la cour, tombant, se relevant: je l'ai vu faire encor quelques pas chancelans, et lutter pendant plus de 10 minutes contre la mort qui l'atteignit enfin. Voici les paroles abrégées, mais textuellement fidelles de Billaud Varennes aux massacreurs: *respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats; vous avez sauvé la patrie; la france entière vous doit une reconnoissance éternelle; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous; sans doute le butin et la dépouille de ces scélérats*

(montrant les cadavres) *appartiennent à ceux qui nous en ont délivrés ; mais sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de vous offrir à chacun vingt-quatre liv. qui vont vous être payés sur le champ ;* (applaudissemens nombreux des égorgeurs) *respectables citoyens*, continuez votre ouvrage, *et la patrie vous devra de nouveaux hommages.*

Nota bene que Billaud Varennes est celui qui, en sa qualité de substitut de procureur de la commune, avoit, dans la matinée des jours précédens, intérrogé, à la mairie, les détenus par suite des visites domiciliaires, notamment la femme Lamballe ; et qu'ils avoient éte distribués dans les diverses prisons.

Après le discours que je viens de rappeller, Billaud de Varennes entre au comité et le charge de donner les 24 liv. qu'il vient de promettre aux opérateurs. Le comité qui ne possède aucun fonds lui demande les moyens de satisfaire aux engagemens qu'il vient d'imposer. Il répond laconiquement de faire une liste, et s'en va sans donner d'autre solution, et laissant le comité tremblant et effrayé de cette terrible responsabilité envers les opérateurs.

En effet, à peine étäit-il sorti que ceux-ci fondent en masse et demandent à grands cris la somme qui leur vient d'être allouée par Billaud-Varennes. Jamais position ni spectacle ne furent plus horribles.

L'un a un sabre, une bayonnette ensanglantée; l'autre une pique cassée et couverte de cervelle humaine; un autre a arraché un cœur palpitant qu'il porte an bout d'une hallebarde brisée; l'autre a coupé des parties viriles, qui lui servent à faire aux femmes des plaisanteries outrageantes. Voilà les trophées, les justifications abominables sur lesquelles ils fondent leùrs réclamations menaçantes. *Croyez-vous que je n'aye gagné que 24 liv.* disoit hautement un garçon boulanger, armé d'une massue, *j'en ai tué plus de 40, pour ma part.* Deux femmes furent rencontrées le matin, tenant à la main de la soupe et de la viande dans un potage; *où allez-vous donc*, leur dit leur voisine? *je portons à déjeuner*, répondirent elles *à nos hommes qui travaillent à l'abbaye — y a-t-il encore de la besogne*, leur demande un tueur qui venoit de cuver son vin dans la cour, — *s'il n'y en a plus, il faudra bien en faire, répliquèrent* ces deux femmes.

Inquiet de satisfaire ces réclamans furieux, le comité s'occupe de dresser à l'instant la liste de chacun d'eux, leur dit que l'argent est à la municipalité, et les engage à aller le toucher eux-mêmes ; ils y consentent et partent munis de la liste. Point d'argent au comité de surveillance de la commune. Ils y attendent envain jusqu'à onze heures du soir : à minuit ils reviennent jurant, sacrant, écumans de rage, et menaçant le comité collectivement de lui couper solidairement la gorge, s'ils ne sont à l'instant payés. Point de réplique à cette décision impérative ; un membre du comité veut user de la voye de représentation, mais le sabre est levé sur sa tête ; il se trouve muet ; en un mot, c'est *la bourse ou la vie* qu'il leur faut. A cet argument irresistible un membre du comité, marchand de drap, demande la permission de courir chez lui chercher de l'argent, elle lui est accordée ; il revient incontinent, et avance à ses risques la moitié du traitement des égorgeurs.

Voilà donc le comité provisoirement débarassé de ces monstres pour la nuit ; mais, après avoir cuvé la boisson immodérée de 48 heures continues, ils reviennent de grand matin

chercher l'autre moitié. Deux commissaires les conduisent fraternellement à la commune; j'ai appris qu'ils avoient été définitivement payés par le ministre Rolland, et j'affirme qu'on ne les a point revus.

Le trois Septembre matin, Billaud-de-Varennes est entré au conseil général de la commune, tenant amicalement par la main un massacreur couvert de sang, et l'a présenté *comme un brave homme qui avoit bien travaillé*, suivant son expression.

Voilà une esquisse très-foible de ce qu'un seul homme a pû recueillir, mais sur-tout de ce qu'il a pû voir par lui-même, des horreurs du 2 septembre. Dans le recit des faits abregés, mais vrais, l'on distingue d'un côté, vengeance aveugle et naturelle du peuple; de l'autre, une soif inextinguible de sang, de la part des tigres qu'on ne peut ranger dans la classe du peuple, ni même dans celle des hommes; d'un autre côté, enfin, on remarque un ordre et une direction trés-suivis. Je laisse au lecteur à saisir le fil. C'est à lui seul à faire les reflexions dont l'historien doit s'abstenir, et qu'il ne pourroit épancher sans encourir, au moins, le soupçon de partialité.

Mais, si le lecteur abonde en reflexions

penibles et profondes, au souvenir de ces atrocités commises, dans des temps où n'existoit pas encore la république, par des cannibales que l'espèce humaine répudie : combien ces reflexions vengeresses s'adressent-elles bien plus précisément encore au joug de fer et de sang dont la *révolution du 9 thermidor* à délivré la république. Et devoit-on s'attendre, qu'après avoir parcouru 2 années d'ère républicaine, on trouveroit dans la manière décemvirale, dictatoriale, et perpetuelle, dont quelques hommes qui s'étoient présentés comme les amis de la liberté, ont exercé la puissance suprême, des raisons plausibles, pour trouver l'époque du 2 septembre moins affreuse et moins abominable. Car enfin, la journée du 2 septembre ne dura que 24 heures : et le régime des *anciens* comités, composés de la faction des *vertueux inamovibles*, dura pendant une année entière. La journée du 2 septembre a été reconnue illégale, et les actes de Barrère, de Billaud et de Fouquier Tinville, ont été appelés des actes de justice. Montmorin et Thierry complices de la cour et agens de la tyrannie, s'appèlent des victimes, parce qu'ils sont morts sous le cou-

teau septembriste ; et Danton et Camille, fondateurs de la république, s'appellent des conspirateurs, parce qu'ils sont tombés sous le fer juridique de la guillotine dirigée par Barrère et Billaud, assassins de l'énergie et de l'humanité dont le retour épouvantoit leurs crimes.

Lidleton s'étonnoit des crimes d'Henry VIII, quoiqu'Henry VIII fut un roi. *L'angleterre vit alors*, dit-il, *un spectacle capable de frapper d'horreur les esprits les plus hardis. Une troupe de citoyens fut condamnée, exécutée tout à la fois .... Robert Harmes, Thomas Gérard, Guillaume Jerom, Butolph furent les principales victimes.* Ils furent *tous brulés, sans qu'il leur fut permis de plaider leur cause et de connoître leur crime.* Qu'eut dit l'historien royaliste, de l'état d'une république où, des hommes qui ne s'étoient jamais vus, qui ne s'étoient jamais parlé, qui n'avoient aucun rapport de parenté, d'affaire, d'amitié, amenés de diverses parties de la france, furent jugés auteurs ou complices des délits dont l'existence est reconnue fausse ; d'une cité, où des citoyens furent conduits à la mort par légions, lorsque le juge avoit à peine demandé leurs prénoms,

prénoms, et que le greffier n'avoit pas eu le tems de les écrire. Comment le crime a-t-il été si long-tems commis avec impunité? Comment le spectacle en a t-il pû être si long-tems toléré, se demande t-on? Et voilà ce qu'il est précieux de considérer. La terreur qui est bien un des premiers principes de cet état affreux, n'en fut pas néanmoins la seule cause; elle fut une des armes les plus puissantes dans la main des dominateurs: elle ne fut pas la seule.

L'effet le plus nécessaire à leurs projets usurpateurs étoit d'abord la lâcheté qui suit toujours la terreur; et la lâcheté de ceux qu'on opprime fut toujours le plus grande force des oppresseurs; elle sera toujours le plus solide fondement de la tyrannie. Cet appui des despotes, les comités l'ont trouvé un moment dans la république; C'est en faisant tout trembler, au nom de la liberté, qu'ils s'étoient préparés à la détruire. Ils appeloient faction tout ce qui n'étoit pas dans leurs complots; trahisons, tout ce qui les menaçoit de dénonciation. La hache des loix, qui ne doit tomber que sur les ennemis de la nation, ils la faisoient voir comme suspendue sur les ennemis de leurs

crimes; la crainte salutaire que la convention nationale avoit dirigée contre les coupables aristocrates, ils la détournoient sur les patriotes, qui n'avoient pas autant de courage, qu'eux avoient d'audace. Au milieu de cette consternation dont les progrès, quoiqu'insensibles d'abord, et favorisés par des patriotes de bonne foi, s'étoient étendu de jour en jour, et avoient couvert toute la France, les ames étoient comprimées et perdoient leur ressort ; les langues étoient glacées, les bouches fermées ; la morale se pervertissoit, au moment où la république naissante en faisoit le premier besoin du peuple. Les journaux, les organes naturels, cette *respiration* en quelque sorte de la vérité, n'osant ni la déguiser, ni la dire, ne se disputoient plus que le mérite de n'avoir aucun caractère ; et témoins discrets du combat, ils attendoient que la fortune leur désignât celui dont ils devoient chanter la victoire ; semblables à ce prince astucieux qui, du haut d'une montagne, contemploit l'issue d'une bataille, pour décider à propos son alliance ou sa neutralité. L'égoïsme le plus froid, le plus isolé s'étoit emparé de tous les cœurs. On se retenoit d'avoir un ami ;

on craignoit de s'épancher avec un traitre. On se trouvoit par cet état d'anxiétude et d'angoisse, dépouillé de toute sensation humaine, de tout sentiment fraternel, privé du bonheur de parler ou d'écouter. (*loquendi imo et audiendi facultate* (*Tacite*) Chacun, enfin, eut offert *aux êtres suprêmes* composant les comités de salut public et de sûreté générale la tête de son voisin, pour garantir la sienne.

Mais aux moyens de terreur dont les usurpateurs s'étoient servi avec tant de science, pour régner paisiblement et sans trouble, à la faveur de cet état de tremblement et de muëtisme; ils surent encore allier ceux du machiavelisme le plus adroit et le plus éffronté.

C'est à la conspiration d'Hébert que le comité de salut public commença à donner une première représentation publique de cet odieux systême. *Billaud-Vareunes* en qui ses collègues reconnurent le plus de talent pour l'exorde du crime, de flegme et d'impudeur pour la pantomime, fut chargé d'y jouer le principal rôle,

De même que Collot-d'Herbois qui, aspirant au ministère de l'intérieur, s'étoit fait faire un *habit noir complet* pour entrer en charge, et

qui n'avoit commencé, à voir dans Rolland un grand scélérat, qu'au moment où celui-ci l'avoit supplanté : Hébert aussi, avoit desiré être ministre de l'intérieur.

Ce desir se changea en fureur dès l'instant qu'il vit la place occupée par un autre. La colère que le *pere Duchêne* ne tê-moigna, le lendemain, que contre l'objet des suffrages de la convention, il la reserva dès-lors, à la convention nationale, et à la nation entière. La république devoit périr, parce qu'elle n'avoit point fait le pere *Duchêne* ministre. Réuni à Vincent, tête non moins ambitieuse, mais plus déréglée encore que la sienne, ils demandèrent ensemble l'organisation du conseil exécutif constitutionnel, afin de régner sur le dérangement général que devoit occasioner cette véritable désorganisation. Ce mode ne leur réussit point : ils ont recours aux inquiétudes sur les subsistances, qu'ils savent faire naître, augmenter, affoiblir, selon leur besoin. Cette perfidie échoue encore ; alors ils proposent de guillotiner les 73 députés et les appelans au peuple, afin de dissoudre la convention nationale par l'épuisement des suppléans, et d'arriver ainsi au timon dont ils vouloient se saisir. Enfin, Hébert fut un

monstre crapuleusement avide de pouvoir et d'argent. Pour parvenir à ses fins il vouloit renverser l'ordre de la république. Hébert et ses partisans voulurent régner ; Hébert et ses partisans méritoient la mort. Sa volonté de subversion et de domination n'étoit-elle pas assez coupable envers le peuple français ? Lorsque *Scipion Nasica* eut immolé *Tiberius Gracchus* au repos de Rome, *Romains*, dit-il, *c'est moi qui ai frappé ce perturbateur*, et les séditieux rentrèrent dans le devoir. Il est vrai que *Scipion Nasica* avoit été précédemment déclaré, par le sénat, le *plus homme de bien de son pays* ; et je ne prétends faire aucune assimilation de Billaud à un homme de bien.

Mais les crimes d'Hébert n'étoient-ils pas assez évidens, assez dignes du supplice, pour être dévoilés ? et démasquer un homme ainsi corrompu, montrer au peuple dans tout leur jour les passions honteuses et secrètes d'un faux patriote, n'eût-ce pas été donner au peuple environné de trompeurs, le spectacle le plus utile et le plus moral qu'il lui fût possible de voir ? Mais comme les mêmes passions sordides, les mêmes intérêts mobilisoient les membres du comité de salut public,

et que ces *perpétuels* vouloient conserver la puissance, qu'ils tenoient, et qu'Hébert vouloit tenir ; ouvrir et présenter à nud le cœur d'Hébert, c'eût été se déceler eux-mêmes et donner le secret du gouvernement.

Aussi inventèrent-ils le *régent*, pièce curieuse, surnaturelle ; que l'on cherche depuis le moment que Billaud l'a annoncé, que l'on n'a point encore vu et qu'on ne verra sansdoute pas encore ; artifice pitoyable et ridicule ! comme si les factieux qui affectent l'empire, y prétendoient pour d'autres qu'eux-mêmes, et ne machinoient point pour leur propre compte.

C'est de cette époque de *l'invention du régent invisible*, de dissimulation de tous les principes, de déguisement de toutes les vérités, que la guillotine a reçu cette pente rapide qui alloit entrainer tout le peuple français, et qu'une révolution seule a pu arrêter.

On a comparé le tribunal révolutionnaire de Robespierre à un magasin d'habits de théâtre, où le comité faisoit conduire quiconque lui déplaisoit et ne l'en laissoit sortir qu'avec le costume qui convenoit pour aller à l'échaffaud.

Effectivement à dater du jour de la naissance de ce précieux *régent* sorti tout armé

du cerveau de Billaud-Varennes, il n'y avoit aucune raison qui pût empêcher que le genre humain tout entier ne fût guillotiné, comme coupable d'avoir conspiré, sinon contre lui-même, au moins contre l'Être suprême.

On sait que ce même Billaud-Varennes enfanta en 1791 l'*acéphalocratie*, ce qui veut dire gouvernement sans tête. Ce projet de félicité publique ne pouvoit à coup sûr être mieux réalisé que par Fouquier-Tinville, l'an deuxième de la République française.

C'est de cette invention sublime du *régent* qu'a découlé l'insolent conte de fées commenté par Barrère et Robespierre, qui a conduit Camille et Danton au panthéon par l'échaffaud, pendant que tel autre arrive à l'échaffaud par le panthéon; car tous les chemins conduisent à l'un et à l'autre.

Les amis de celui-ci s'apperçurent bien qu'il étoit le point de mire contre lequel étoit dirigée cette batterie artificieuse. Ils le prévinrent, l'avertirent, le conjurèrent de déjouer cette trame perfide, ourdie contre sa tête et contre celle des patriotes. Il eût pu disputer sa vie aux assassins, mais sa mort même fut un sacrifice volontaire à sa patrie.

J'aime mieux, disoit-il souvent à ceux qui l'avertissoient, *être guillotiné que guillotineur; mais qu'ai-je à désirer sur la terre? j'étois né le sujet d'un roi. Je suis citoyen d'un état libre; j'ai lutté corps à corps avec la royauté, nous l'avons vaincue, terrassée: j'ai été ministre de la république sur la brêche du trône: je suis r présentant du peuple français: j'ai rempli mon devoir dans ces deux postes avec honneur: j'ai eu une femme que j'adorois, j'en ai une que j'aime beaucoup, j'ai donné deux enfans mâles à la Républiq. j'en attends un troisième. Eh bien! que chacun ait rempli sa tâche de même à 34 ans, et les choses iront bien. — Mais Robespierre? — Robespierre est encore le moins scélérat de la bande. — Il veut régner. — Il se trompe, il ne régnera pas. — Il veut te perdre. — Tant pis: je fais mon devoir envers la patrie, ce que je ferois de plus seroit pour moi, je ne serai jamais le chef d'une faction. — Ce ne seroit pas l'être. — Ce seroit l'être que de défendre ma vie, elle n'en vaut pas la peine, l'humanité m'ennuie — Les membres du comité soutiennent Robespierre. — Ils le dévoreront. — Ils cherchent ta mort. — Eh bien!* (entrant en colère,) *si jamais... si Billaud... si Robespierre... ils seront exécrés*

comme des tyrans, on rasera la maison de Robespierre, on y semera du sel, on y plantera un poteau exécrable à la vengeance du crime. (Puis s'attendrissant) *Mais.... mes amis diront de moi que j'ai été bon père, bon ami, bon citoyen; ils ne m'oublieront pas:.. — Tu peux éviter. — J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. — Mais ceux qui sont partis — sont des infâmes. . . .* (Puis tournant sa bouche et relevant sa lèvre balafrée, avec dédain et colère) *partir ! ! ! ! est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier!*

Ceux qui ont survécu aux massacres dévastateurs du tribunal révolutionnaire, sont dans la position de prononcer sur la réalité de la prophétie de Danton. Déjà Robespierre, Couthon et Saint-Just ont été conduits à ce même échafaud où les attendoient depuis quatre mois leurs victimes : et le supplice solemnel, dont la France unanimement radieuse les a vu frapper, est bien la première réhabilitation des infortunés qu'ils ont égorgés. Mais si l'on veut apprécier et recueillir la véritable opinion du peuple sur ces deux morts, bien différentes dans leur cause et dans leur résultat, qu'on se rappele les sensations différentes qu'elles ont fait éprouver à l'ame des spectateurs.

Le jour, où les voitures qui menoient Danton et Camille alloient au lieu de l'exécution, une multitude inombrable s'étoit rassemblée sur tous les chemins aboutissans à la place de la révolution; Barrère et Billaud avoient eu la précaution de faire accompagner, précéder et suivre le cortège d'une gendarmerie nombreuse à pied et à cheval, de bataillons de canonniers, de gardes nationaux commandés sous les armes depuis deux jours. Cette soldatesque muette, exécutrice aveugle de la volonté des tyrans supérieurs, paroissoit moins obéir aux ordres du comité de salut public, que composer une garde d'honneur autour de Danton, qui fier comme le héros de la pompe, portant sa tête avec la dignité de l'innocence, avoit l'air de commander ces machines passives et de les plaindre: c'étoit la mort triomphale de Germanicus. Un silence profond et lugubre, une tristesse morne et sombre régnoit parmi le peuple, stupide, étonné de voir traiter en conspirateurs ses meilleurs amis. Les yeux fichés en terre, chacun craignoit de les lever à côté de son voisin. Des regards mêlés de larmes s'adressoient aux victimes, comme à la dérobée, pour les consoler; on cherchoit à rencontrer leurs derniers soupirs. *Ceux-là*

sont coupables qui tremblent, avoit dit le tyran trois jours auparavant. Il falloit souffrir et composer son visage. On étoit pénétré d'un sentiment douloureux et pénible qu'on craignoit d'exprimer et qu'on ne craignoit pas moins de paroître retenir. La terreur et la force, sous le nom de loi, comprimoient l'élan des regrets qui échappoient malgré la violence. Chacun méprisoit la vie, personne n'osa affronter la mort. On pleuroit en rentrant chez soi, comme d'une affection privée, tant la douleur étoit sincère. Quelle différence à l'exécution de Robespierre !

Le monstre, défiguré, la tête tombante d'humiliation, enveloppée d'un linge mortuaire, environné de ses complices mutilés, brisés par les suites de leur rébellion, semblables à une bande de voleurs que la maréchaussée a surpris au coin d'un bois et qu'elle a blessés pour les arrêter : ce cortège d'hommes abominables, couverts de sang, de boue et de contusion, présentoit le spectacle le plus hideux et le plus dégoûtant. Le peuple nombreux les accompagnoit de hurlemens et des cris d'une joie furieuse et délirante. Chacun reconnoissoit dans ces ennemis de la patrie son ennemi particulier; chacun dans le supplice de ces assassins croyoit retrouver ce qu'ils lui

avoient enlevé de plus cher : chacun applaudissoit avec ivresse et vouloit applaudir davantage encore ; le bonheur, le plaisir bannis depuis si lon-gtems, reparoissoient sur tous les visages : le mari retrouvoit la félicité conjugale, il ouvroit son cœur à ses enfans pour le sort desquels il n'avoit plus à trembler ; chacun s'approchoit vers l'échaffaud, voulant savourer le supplice de ces vils conjurés ; et l'on peut dire que si la nation entière a prononcé d'une voix unanime la mort de Robespierre, les spectateurs auroient voulu être les exécuteurs de cet arrêt libérateur, et le guillotiner de leurs propres mains.

(1) Ce portrait sublime d'un peuple généreux vengeant l'oppression et le crime par

---

(1) Lorsque le tyran fut décrété d'accusation, il crioit, s'agitoit et vouloit toujours avoir la parole : *tu ne parleras pas*, (lui cria Garnier-de-l'Aube le rabelais républicain qui laisse par fois jaillir des vérités naïves et crues,) *tu ne parleras pas ; le sang de Danton retombe sur ta tête, il coule dans ta bouche, il t'étouffe.* -- *ah* ! *ah* ! *brigands*, répliqua le tigre furieux, grinçant, écumant de rage. *C'est donc Danton* ! . . . . . . Qu'elle situation dramatique. C'est Oreste poursuivi par l'ombre de Clytemnestre qu'il a égorgée. Il veut fuir aux enfers ; la vertu le poursuit ; l'épouvante, les remords du crime le dévorent ; et telle etoit la position de Robespierrre ;

l'exécration de la tyrannie, est sans doute réservé à l'histoire inexorable ; si j'en viens d'esquisser quelques traits, je n'ai point entendu les tracer comme la base d'aucune résurrection ; je fais la déclaration civique de mon opinion que les vivans méritent assez notre inquiétude toute entière pour nous en occuper exclusivement ; et je pense que tout bon citoyen doit ajourner à la paix l'examen du retour des morts, quelque peine qu'il ait éprouvée dans la perte de ses affections les plus chères. Ces reflexions sur-tout nécessaires à nos circonstances présentes, sont de tout tems et de tout lieux.

---

après avoir immolé tout ce qui lui deplaisoit, il falloit immoler encore ; il falloit,

> Soutenir ses rigueurs par d'autres cruautés,
> Et laver dans le sang ses bras ensanglantés ;

Les victimes malheureuses de ses fureurs implacables lui apparoissoient en songe ; il les repoussoit et cherchoit envain à les appaiser par le sang de nouvelles. Telle est la position du crime qui respire encore. Tel est Billaud qui ne croit pouvoir effacer ses forfaits que par d'autres forfaits ; la cendre palpitante de Danton le reveille ; il s'agite, il veut la fouler encore ; elle le poursuit. Tu parles de l'ombre de Danton, malheureux Billaud ! l'ombre d'un conspirateur mort oses-tu dire. . . *elle t'épouvante* ! *malheureux* ! c'est donc celle de l'innocent.

« On vit (*dit Middleton dans la vie de Cicéron*) un exemple du talent merveilleux
» de ce grand homme. Entre les loix de Sylla
» il y en avoit une qui excluoit les enfans des
» proscrits des honneurs publics et de l'en-
» trée du sénat ; acte violent sans doute, et
» qui appartenoit plutôt à la tyrannie, qu'au
» gouvernement d'un état libre. Les malheu-
» reux qui étoient tenus dans l'humiliation
» par cette ordonnance, n'épargnoient rien
» pour la faire révoquer, et l'équité natu-
» relle sembloit parler en leur faveur ; mais
» dans des circonstances aussi fâcheuses que
» celles de la République, il eût été à crain-
» dre que le rétablissement d'un parti oppri-
» mé ne causât de nouvelles factions, parce
» que le premier usage qu'il penseroit peut-
» être à faire de son pouvoir, seroit pour sa-
» tisfaire sa vengeance. Cicéron entreprit de
» persuader à ces infortunés que leur intérêt
» les obligeoit de supporter patiemment leur
» disgrace, et que les nécessités présentes
» demandoient si impérieusement qu'on ne
» se hâta point de rien changer aux actes de
» Sylla, que la République même ne pouvoit
» essayer ce changement sans danger. Il ré-
» gloit sa conduite sur les principes qu'il

» nous a laissés dans son traité des offices : *Il y a des choses bonnes et justes par elles-mêmes, auxquelles les circonstances peuvent faire changer de nature ;* et pour confirmer sa
» doctrine par ses propres exemples, il nous
» apprend dans une oraison prononcée long-
» tems après, qu'il avoit exclu des honneurs
» pendant son consulat plusieurs jeunes gens
» dont le courage et l'honneur étoient sans
» tache, mais qui se trouvoient dans une si
» malheureuse situation, qu'ils auroient pro-
» bablement employé leur pouvoir à la ruine
» de la République »

Sans doute, comme Cicéron, il faut immoler à la patrie toutes les sensations privées; mais en lui faisant ce sacrifice magnanime, il faut se tourner tout entier vers ses plus pressans besoins ; mais pour cicatriser les plaies profondes qui la dévorent encore, la première opération est d'examiner les causes qui les rouvrent sans cesse. Plusieurs publicistes ont cru en appercevoir une des principales *à côté* des sociétés populaires. L'utilité de leur institution n'a été contestée par personne, les hommes de bonne foi ont senti que la somme du bien qu'elles ont opéré surpasse celle du mal qui a résulté de leurs abus. Et c'est aux

clubs bien dirigés qu'il appartient de mettre la dernière main à la révolution et de la maintenir. Je ne penserai donc pas, sur ce chapitre comme le *docteur parisien Charron*, que j'ai déjà cité.

« *Les gens propres au métier de* CLUBISTES, dit-il, *sont les endettés et mal accommodés de tout, légers, éventés et qui craignent la justice; tous ces gens ne peuvent durer en paix, la paix leur est guerre; ne peuvent dormir qu'au milieu de la sédition, ne sont en franchise que parmi les confusions. Pour mieux conduire leur fait, ils confèrent ensemble, font de grandes plaintes, usent de mots ambigus, puis parlent ouvertement et font les zélés à la liberté et au bien public, au soulagement du peuple; et sous ce beau prétexte, ils sont suivis de grand nombre.* » —

Cette opinion est, comme on le voit, celle d'un aristocrate forcené. Elle n'atteint point la question. En Angleterre elle fut agitée sous le protecteur, mais elle ne fut pas seulement effleurée. On s'en tint à des injures réciproques. « *Vos amis les cavaliers*, disoit un jacobin de ce tems-là à un royaliste, *sont fort dissolus.* — *Oui*, répondoit le royaliste, *ils ont les infirmités des hommes; mais vos amis*

les

les têtes rondes ont les vices des démons, la tyrannie, la révolte et l'esprit d'orgueil. » (1)

Comme ces raisonnemens ne sont point du tout concluans, j'aime mieux me rapprocher de l'opinion d'un conspirateur guillotiné qui parmi beaucoup de crimes sophistiques, a laissé échapper quelques vérités. *L'impunité des fonctionnaires,* dit-il, *dérive de ce que dans les sociétés populaires le peuple est leur spectateur au lieu d'être leur juge... Plus les fonctionnaires se mettent à la place du peuple, moins il y a de démocratie. Lorsque je suis dans une socèté populaire, et que mes yeux sont sur le peuple qui applaudit et qui se met au second rang, que de réflexions m'affligent!*

---

1. Nous avons bien aussi chez nous des têtes rondes, sur-tout en femmes, douées des mêmes penchans et des mêmes qualités humoresques.

Une dévote de Robespierre qui venoit d'entendre aux Jacobins l'oratorien *Fouché*, dénoncer la queue de Robespierre, dit en sortant que, *si elle tenoit tous ces faiseurs de queue elle leur tordcroit le cou*; une autre sœur ajouta : *oh, il y a encore dans ces Jacobins un tas d'intrigans qui ne parlent que de loix et de convention, mais patience, ils y passeront tous.* On sait ce que c'est que *passer* par la porte de ces dames.

En effet là est la ruine du peuple, lorsque son arme la plus puissante, le droit de censure contre ses fonctionnaires, cède à leur influence. Celui qui est chargé d'un grand pouvoir, par conséquent d'une grande responsabilité, diminue d'autant la caution du peuple, en raison de la popularité qu'il surprend et du nombre de partisans qu'il s'attache. Appuyé de leur voix, environné de leur servile clientèle, il domine l'opinion. La censure n'est plus libre, elle est muette. C'est ainsi que Robespierre a régné et que sa *queue* peut régner encore. C'est un droit délicat que celui de cette censure, et très-difficile à conserver; la moindre gêne non seulement le blesse, mais l'anéantit; ce n'est point une action corporelle comme celle des loix. Elle ne place point son objet isolé sur la sellette, mais s'il se mêle et se confond avec ses juges, on ne le distingue plus : il échappe et tous les abus sont protégés et couverts par celui qui s'enveloppe de la faveur populaire en même tems qu'il les commet.

Ce n'est donc point, à mon avis, en effrayant les sociétés populaires, en atténuant, en coupant les moyens de communication entr'elles, en imposant une responsabilité

préalable sur leurs actions, qu'on ramenera leur institution à l'avantage de la république, c'est en les dégageant du poison funeste et corrupteur, et de l'influence dominatrice de ceux qui occupent les hautes fonctions du gouvernement, que vous utiliserez la surveillance de ces institutions, en la dirigeant contre ceux qui doivent être surveillés. Si Lafayette et Capet eussent été jacobins, le trône existeroit encore sous la protection des jacobins. Là où règne le gouvernement, n'est plus la surveillance ; elle est au contraire étouffée.

La corruption du tribunal révolutionnaire a commencé au moment où ses membres ont tous été reçus jacobins : au moment où les jurés cités à la tribune par Hébert dans le procés de Custines, ont dégradé leur caractère en promettant leur opinion à la société ; la conscience doit être indépendante, libre ; c'est un mouvement de l'ame qu'aucun jugement humain ne peut atteindre ni discuter ; elle est le résultat spontané, involontaire de l'affection produite sur les organes pensans par l'objet qui leur est soumis. La conscience n'existe donc plus, lorsqu'elle est abandonnée aux flots de l'opinion. Loin des atteintes Robespierristes qu'ils trouvoient aux jacobins,

peut-être quelques-uns des juris de Fouquier-Tinville n'eussent-ils pas été des scélérats ?

Ce n'est pas non plus en murant les sociétés populaires, en saisissant leurs papiers, en arrêtant leurs membres, qu'on les utilisera. La Convention nationale d'un peuple libre faire ce que n'osa jamais faire un tyran ! ... Capet aussi n'aimoit pas la vérité : il la repoussoit, son règne a passé !...

Représentans du peuple Français, rappelez-vous sans cesse ce principe sacré proclamé par la bouche de MARAT ; *Toutes les fois* disoit-il, *que je veux m'assurer si une loi ou action est bonne, je commence par examiner si elle ne s'écarte point des droits de l'homme.*

Envoyés pour fonder la République, vous avez dû vous saisir de tous les pouvoirs. Si vous nous avez provisoirement sevrés de la liberté pour nous la remettre inébranlable ; le jour de la restitution de ce précieux dépôt, tout ce que vous aurez fait aura été légitime, et vous aurez bien mérité de la patrie. Si au contraire...., vous n'aurez été que des usurpateurs.

Je n'aurois pas voulu, dit Jean-Jacques, *habiter une république d'une nouvelle institution, quelques bonnes loix qu'elle pût avoir*,

de peur que le gouvernement, autrement constitué peut-être qu'il ne le faudroit pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux citoyens, ou les citoyens au nouveau gouvernement, l'état ne fût sujet à être ébranlé et détruit presque dès sa naissance.

Législateurs, il n'est pas douteux le vœu de la nation Française; il est prononcé solemnellement pour la république. Ce seroit désespérer de la masse de la nation, la décréter mauvaise en majorité et inhabile à goûter la liberté, que de craindre plus long-tems de l'abandonner à l'exercice de ses droits. Hâtez donc la jouissance de la liberté, faites aimer au citoyen la patrie, montrez-la lui dans son bonheur privé, encouragez-le à la défendre, tremblez que la nullité ou l'indifférence ne soient regardées comme le poste du salut; car point de patrie sans patriotes, point de cité sans citoyens.

FELHEMESI.

De l'Imprimerie de la Vérité, rue du Puit qui parle.